

**10401/18**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 27 juin 2018

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 27 juin 2018

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Décision du Conseil** portant nomination de quatre membres et de trois suppléants du Comité des régions, proposés par la République italienne

**E 13238**



**Bruxelles, le 22 juin 2018  
(OR. en)**

**10401/18**

**CDR 85**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de quatre membres et de trois suppléants du Comité des régions, proposés par la République italienne

---

**DÉCISION (UE) 2018/... DU CONSEIL**

**du ...**

**portant nomination de quatre membres et de trois suppléants  
du Comité des régions,  
proposés par la République italienne**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement italien,

considérant ce qui suit:

- (1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116<sup>1</sup>, (UE) 2015/190<sup>2</sup> et (UE) 2015/994<sup>3</sup> portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.  
Le 5 octobre 2015, en vertu de la décision (UE) 2015/1791 du Conseil<sup>4</sup>, M. Onofrio INTRONA a été remplacé par M. Roberto CIAMBETTI en tant que suppléant.
- (2) Trois sièges de membre du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. Giovanni ARDIZZONE, M. Raffaele CATTANEO et M. Paolo DI LAURA FRATTURA.
- (3) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat sur la base duquel M. Vincenzo BIANCO (*Mayor of Catania*) avait été proposé.
- (4) Deux sièges de suppléant du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. Stefano Bruno GALLI et M. Isidoro GOTTARDO.
- (5) Un siège de suppléant est devenu vacant à la suite de la nomination de M. Roberto CIAMBETTI en tant que membre du Comité des régions.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

<sup>2</sup> Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

<sup>3</sup> Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

<sup>4</sup> Décision (UE) 2015/1791 du Conseil du 5 octobre 2015 portant nomination d'un suppléant italien du Comité des régions (JO L 260 du 7.10.2015, p. 27).

*Article premier*

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

a) en tant que membres:

- M. Alessandro FERMI, *Presidente del Consiglio e Consigliere della Regione Lombardia,*
- M. Roberto CIAMBETTI, *Presidente del Consiglio e Consigliere della Regione Veneto,*
- M. Donato TOMA, *Presidente della Regione Molise,*
- M. Vincenzo BIANCO, *Consigliere del Comune di Catania (changement de mandat),*

b) en tant que suppléants:

- M. Alessandro PIANA, *Presidente del Consiglio e Consigliere della Regione Liguria,*
- M. Raffaele CATTANEO, *Assessore della Regione Lombardia,*
- M. Alberto GOTTARDO, *Consigliere del Comune di Sacile.*

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le ...

*Par le Conseil*

*Le président*